



REPENSER LES AIRES DE STATIONNEMENT POUR FAVORISER LA MARCHE

CONFÉRENCE
SOMMET PIÉTONS QUÉBEC

17 octobre 2023



STATIONNEMENTECORESPONSABLE.COM
REGLEMENTACTION.COM

Romain Coste
Coordonnateur - Mobilité et urbanisme
rcoste@cremtl.org

Quelques constats

- > Abondance de stationnement
- > Stationnement en cour avant
- > Absence d'aménagements ou aménagements très partiels pour les déplacements actifs
- > Manque de normes



La SAAQ estime que 8 % des décès piétons des suites d'une collision ont eu lieu dans un terrain de stationnement entre 2015 et 2019. (SAAQ et Piétons Québec, 2021)

NOUS SOMMES TOU.TE.S PIÉTONS...
Même les automobilistes une fois sortis de leur véhicule !



REPENSER LA PLACE DU STATIONNEMENT

- Réduire l'offre en stationnement (bien analyser les besoins, partager et mutualiser le stationnement...)
- Privilégier le plus possible le stationnement en structure (souterrain, étagé)
- Localiser le stationnement de surface en cour latérale ou arrière, plutôt qu'en cour avant
- Réduire les dimensions des cases de stationnement et des allées de circulation



UNE TRAME PIÉTONNE QUI DIALOGUE AVEC SON ENVIRONNEMENT



- Cohérence et continuité avec les aménagements sur le domaine public (trottoirs, pistes cyclables...)
- Prise en compte des arrêts de transport collectif à proximité
- Priorité aux piétons

UNE CONCEPTION QUI PRIORISE LE PIÉTON



- Cohérence
- Continuité
- Priorité
- Lignes de désir
- Largeur et dégagement
- Accessibilité universelle
- Verdissement
- Déneigement
- Éclairage
- Mobilier urbain



DES AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS



CENTRE ROUSSIN (MONTRÉAL)



HABITATIONS JEANNE-MANCE (MONTRÉAL)



ARÉNA RODRIGUE-GILBERT (MONTRÉAL)



STATIONNEMENT DE MONTARVILLE (BOUCHERVILLE)

- Débarcadère dans le stationnement
- Cases réservées aux personnes à mobilité réduite à proximité de l'entrée du bâtiment
- Bornes de recharge pour les véhicules électriques
- Revêtements de sol

ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE
(localisation, dégagements, trottoirs abaissés...)

Quelques leviers pour agir sur le stationnement

OUTILS NORMATIFS ET DISCRÉTIONNAIRES

- Offrir plus de flexibilité sur les ratios de stationnement
- Réduire les marges de recul entre les bâtiments et la voie publique
- Prohiber/minimiser le stationnement en cour avant
- Limiter les aires de stationnement de surface
- Rendre obligatoire l'implantation de cheminements piétonniers
- Définir des normes de conception

ÉCOFISCALITÉ

- Introduire une taxe sur les aires de stationnement qui prend en compte la qualité d'aménagement des aires de stationnement
 - Créer un fonds pour la transformation des stationnements
-



REPENSER LES AIRES DE STATIONNEMENT POUR FAVORISER LA MARCHE

CONFÉRENCE
SOMMET PIÉTONS QUÉBEC

MERCI !



STATIONNEMENTECORESPONSABLE.COM
REGLEMENTACTION.COM

Romain Coste
Coordonnateur - Mobilité et urbanisme
rcoste@cremtl.org



Les volets d'actions

RÉDUIRE LE STATIONNEMENT

FAVORISER LA MOBILITÉ DURABLE

AMÉNAGER LE STATIONNEMENT

